



KILOMETRE VERTICAL DE PUSSY

HUITIEME EDITION

ORGANISATION

L'Association du Club des Sports et Loisirs de Pussy « Dré Dans L'Pentu » (association loi 1901 organise la huitième édition du Kilomètre Vertical de Pussy – La Léchère (73260).

EPREUVE

Le Kilomètre Vertical de Pussy est une course dans laquelle les concurrents doivent gravir 1120m de dénivelé positif. La course se déroule sur un parcours balisé entre le cœur du village de Pussy (départ à 720m d'altitude) et le refuge du col de l'Arc (arrivée à 1840m d'altitude). La course est limitée à 250 participants.

Le Kilomètre Vertical de Pussy est une course en montagne, de type montée sèche, d'une distance de 5,3 km et de 1120m de dénivelé positif. Le départ de la course sera donné le dimanche 26 mai 2024 à Pussy, devant la place de l'église.

Cette épreuve est ouverte à toutes personnes nées avant le 31/12/2006. Les personnes nées entre le 01/01/2007 et le 21/12/2008 pourront toutefois participer, avec une décharge parentale déclinant toutes responsabilités de l'organisateur.

Elle se déroule en semi-autosuffisance, avec un ravitaillement à mi-parcours.

Le délai maximal de la course est de 2h30. Le retour au village s'effectue à pied, en empruntant le parcours de montée et en prenant garde de ne pas gêner les derniers concurrents encore en course. Si vous empruntez un chemin différent pour votre descente, l'organisation ne pourra pas assurer votre sécurité.

À tout moment, l'organisation du KV de Pussy se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de l'épreuve, ceci afin de permettre aux participants de courir en toute sécurité, notamment en cas de conditions météorologiques difficiles. L'organisation se réserve en outre le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou pour tout autre motif qui mettrait la vie du coureur en danger ; dans ce cas aucun remboursement ne pourra être demandé.

TARIFS

Course seule : Jusqu'au 31 mars	13€
Du 1 ^{er} avril au 25 mai	16€
Course seule sur place :	18€
Repas coureur :	15€
Repas accompagnant :	20€

NB : Il est fortement recommandé de réserver les repas en ligne ou par courrier.

L'achat sur place est possible, mais dépendra du nombre de repas encore disponibles.

ÉQUIPEMENT

Matériel obligatoire :

- un téléphone portable
- un sifflet
- une couverture de survie
- 50 cl d'eau minimum

Les bâtons sont autorisés.

Nous recommandons aux coureurs de s'équiper d'un sac à dos ou sac banane et de barres énergétiques. Merci de préserver la nature en ne laissant aucun déchet derrière vous pendant la course.



INSCRIPTIONS

La participation au Kilomètre Vertical de Pussy est soumise à la présentation obligatoire par le participant :

- un d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité
- ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
- ou pour les autres participants, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'inscription est jugée ferme et définitive uniquement après validation du certificat médical par les organisateurs. Les inscriptions sont limitées à 250 concurrents.

Le retrait des dossards et les inscriptions sur place ont lieu de 6h30 à 8h à la salle polyvalente de Pussy.

L'inscription peut s'effectuer :

- par internet avant le vendredi 24 Mai 2024 23h59
- par courrier avant le vendredi 24 Mai 2024, à l'aide du bulletin d'inscription (voir site internet <https://kvdepussy.com/> onglet "inscriptions")
- sur place, dans la limite des places disponibles et avec majoration de 2€.

DÉPART ET ARRIVÉE

Tous les concurrents prennent le même départ, à 8h30 au chef-lieu de Pussy, sur la place de l'église à 720m d'altitude. L'arrivée est située à 1840m d'altitude, à proximité du chalet du col de l'Arc. Pour être pointé et chronomtré, le coureur doit obligatoirement se faire contrôler à l'arrivée.

Le chronométrage s'effectue par puce électronique placée derrière le dossard.

RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement est organisé à mi-parcours, au lieu-dit les Charmettes. Les gobelets et autres détritus doivent être jetés à l'emplacement matérialisé prévu à cet effet et situé juste après le ravitaillement.

RÉCOMPENSES

La remise des prix a lieu à la salle polyvalente à 12h.

Des récompenses sont attribuées aux premiers hommes et aux premières femmes des catégories détaillées ci-dessous (selon le nouveau règlement FFA), ainsi que les premiers du classement scratch hommes et femmes.

CADET	2007 et 2008
JUNIOR	2005 et 2006
ESPOIR	2002 à 2004
SENIOR	1990 à 2001
MASTER	
M0 + M1	1980 -> 1989
M2 + M3	1970 -> 1979
M4+ M5	1960 -> 1969
M6->M10	1939 et avant -> 1959



ABANDON

Le coureur qui abandonne doit informer l'organisation par l'intermédiaire du commissaire/signaleur le plus proche, ou les secouristes qui transmettront au PC course.

DISQUALIFICATION

Un inscrit sera exclu de la course en cas de non-respect du règlement et des consignes de sécurité, en refusant d'obtempérer à un ordre du directeur de course, d'un responsable de point de contrôle, d'un médecin ou d'un secouriste.

L'organisation prendra des sanctions pour tout comportement inconvenant envers d'autres inscrits ou envers l'organisation. La tricherie (coupe de parcours, utilisation d'autres moyens de déplacement que la course à pied, etc...) et le non-respect de l'environnement sont des causes d'exclusion.

SÉCURITÉ

L'organisation assure la mise en place de tous les moyens possibles permettant de garantir la sécurité des coureurs et du public présents dans le cadre de l'épreuve. Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés (suivant la gravité, la demande d'intervention des services publics n'est pas exclue).

Un coureur en difficulté ou sérieusement blessé doit faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC course
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course ou un contrôleur, vous pouvez appeler directement les organismes de secours et seulement en cas d'urgence vitale (112 depuis la France). Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger de prévenir les secours.

Pour la sécurité des coureurs, les chiens présents le long du parcours doivent être tenus en laisse. Il est interdit de prendre le départ accompagné d'un animal, qu'il soit attaché ou non.

ASSURANCE

L'organisation possède une assurance responsabilité civile spécifique à l'épreuve. Toutefois, les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance individuelle accident. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère, ...) ou en cas de dommages corporels, ces frais sont à la charge du coureur s'il n'est pas assuré. La participation à l'épreuve se fait sous l'entièr responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés FFA et FFTRI bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

DROIT À L'IMAGE ET CNIL

Tous les participants, spectateurs et coureurs, de par leur présence ou participation, autorisent la presse, l'organisation et leurs partenaires à exploiter sur tous supports, les images et vidéos réalisées, sur lesquelles ils peuvent être visibles. Le parcours sera survolé par un drone. Les résultats sont affichés lors de la remise des prix et sur le site internet.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale, au Correspondant Informatique et Liberté – Conseil général des Alpes-Maritimes – B.P. n° 3007 06201 Nice Cedex 3. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si celui-ci répond à une obligation légale.

